AVERTISSEMENTS AGRICOLES

2LP21-1-69881321

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin nº 100 de Janvier 1969 -

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS ET DE LA VIGNE

Pendant le repos hivernal, il est possible d'intervenir sur l'état sanitaire d'un verger ou d'une vigne. On peut en particulier diminuer, parfois sensiblement, le niveau des sources d'infection de parasites qu'il est quelquefois difficile de combattre pendant la période de végétation active.

Les mesures prises peuvent être d'ordre prophylactique ou d'ordre chimique.

Rappelons qu'à cette époque de l'année, les traitements chimiques semblent ne pas avoir de répercussions fâcheuses vis-à-vis de la faune auxiliaire, ce qui n'est souvent pas le cas en d'autres saisons. Cet aspect de la lutte phytosanitaire ne doit jamais être négligé.

I - TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS -

a) Mesures d'ordre prophylactique : Elles ont pour objet principal de réduire les sources d'infection en abaissant le plus possible le niveau d'inoculum dans le verger. Ces sources de production de germes sont situées soit sur les arbres, soit sur le sol.

Sur les arbres, on éliminera par la taille :

- les chancres établis sur les petites ou moyennes ramifications (Coryneum, Fusicoccum, Cytospora, Nectria, Trichoseptoria fructigena, etc...)
- les bois morts ou dépérissants et chicots qui seraient parfois susceptibles d'héberger les formes hivernantes de certains parasites se développant sur les fruits au cours de leur conservation (Trichoseptoria fructigena, Nectria, etc...)
- les fruits momifiés ;
- les rameaux oïdiés ou porteurs de pustules de tavelures ou encore de pontes d'insectes, nids de chenilles, etc...

Sur le sol, l'enfouissement ou la destruction des feuilles tavelées (de pommier ou de poirier) permettra d'éliminer la plus grande partie des germes de tavelures et diminuera ainsi les risques d'infections primaires. Le traitement du sol avec un colorant nitré au moment du débourrement viendra encore en complément des traitements fongicides effectués au printemps.

b) Traitement chimique d'hiver : On choisira suivant le problème à résoudre entre:

- les huiles de goudron ou huiles d'anthracène qui détruisent les oeufs de papillons, de pucerons et sont décapantes (on les emploie à des doses de 4 à 5 % pour les arbres à fruits à noyau et de 4 à 8 % pour les arbres à fruits à pépins).
- les colorants nitrés, très efficaces contre les oeufs de pucerons (à condition de placer le traitement le plus près possible du débourrement) et les oeufs de papillons. Ils s'emploient à la dose de 600 g de matière active par hl d'eau.
- les huiles de pétrole, qui sont très actives contre les cochenilles à raison de 3 à 4 l de produit commercial par hl d'eau.

.../...

- les huiles jaunes de goudron et de pétrole qui sont très actives, à la dose de 2 à 3 l de produit commercial, contre : les oeufs de pucerons, de papillons, les cochenilles, les jeunes chenilles d'hyponomeute.

Le traitement devra être réalisé par une journée calme, sans vent, sans gelée. La pulvérisation de la bouillie sera copieuse, de manière à ce que les arbres en soient complètement recouverts.

II - TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT DE LA VIGNE

Selon l'état sanitaire du vignoble et les parasites à combattre, le traitement à effectuer, le cas échéant, sera placé soit en plein hiver, soit au moment du prédébourrement.

a) Parasites combattus au repos complet de la végétation :

- Esca ou apoplexie : 10 jours après la taille mais avant le gonflement des bourgeons, effectuer un traitement en mouillant bien les souches à l'aide d'un produit contenant de l'arsénite de soude à raison de 1,250 kg d'arsenic à l'hl d'eau. 300 à 400 l de bouillie sont nécessaires pour traiter un hectare.
- Cochenille blanche (floconneuse de la vigne) : traiter les "foyers" repérés l'année précédente ou au cours de la taille avec une huile d'anthracène à la dose de 6 à 8 % ou avec l'un des autres produits énumérés dans la liste spéciale.

b) Parasite combattu soit au repos complet de la végétation, soit au prédébourrement :

- Excoriose : les meilleurs résultats seraient obtenus par l'emploi de l'huile d'anthracène jaune à 3 % au stade B, c'est-à-dire au moment du prédébourrement, quand les bourgeons gonflent nettement; on peut aussi combattre ce champignon en plein hiver à l'aide d'arsénite de soude (625 g MA/hl) ou de colorants nitrés (600 g MA/hl).

c) Parasites combattus au prédébourrement : L'application doit se placer le plus près possible du début du gonflement des bourgeons mais avant que ce gonflement soit nettement visible.

- Acariose : quand cette maladie due à de minuscules acariens a été identifiée de manière certaine l'année précédente, intervenir, soit à l'aide d'une huile d'anthracène jaune à 3 %, soit à l'aide d'une bouillie sulfocalcique à 6 %.
- Phylloxera gallicole : appliquer une huile d'anthracène jaune à 3 %.

/REMARQUE/

Il est rappelé que les produits contenant de l'arsénite de soude sont seulement tolérés pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers et de la vigne. Prendre toutes les précautions nécessaires au cours de leur utilisation.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

BALMA, le 16 janvier 1969
L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX